

ROYAUME DE BELGIQUE

**BREVET D'INVENTION**

MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

N° 899.947

Classif. Internat.: **A63B/B32B**Mis en lecture le: **15 -10- 1984**

LE Ministre des Affaires Economiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;**Vu le procès-verbal dressé le 18 juin 19 84 à 14 h.00**au greffe du Gouvernement provincial de Liège***ARRÊTE :**

**Article 1.** - Il est délivré à **Mr. Chin-San YOU**  
 n° 3 Lane 1029, Fong-Shih Road, Fong Yuan City (Taiwan)

repr. par l'Office de Brevets E. Dellicour à Liège

un brevet d'invention pour: **Construction perfectionnée d'une tête de club de golf**

**Article 2.** - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

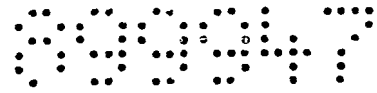
Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le **13 juillet 19 84**

PAR DELEGATION SPECIALE:

Le Directeur

  
**L. WUYTS**



Mémoire descriptif déposé à l'appui d'une demande de ,

B R E V E T     D ' I N V E N T I O N

au nom de :

Chin-San YOU

pour :

"Construction perfectionnée d'une tête de club de golf"

---



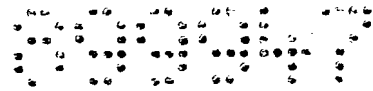
- 2 -

La présente invention concerne la construction d'un club de golf, en particulier une construction perfectionnée d'une tête de club de golf composite.

Des têtes de club de golf existent dans diverses constructions. Les premiers clubs de golf étaient réalisés en bois, ils étaient légers et pas très solides mais ils sont encore utilisés à cause de leur poids léger. Il n'est pas souhaitable d'utiliser une telle matière, lorsqu'il s'agit de chasser la balle à une longue distance, puisqu'il se développe une grande force de compression, une force de flexion et une force de cisaillement. Pour améliorer la résistance d'une tête de club de golf on utilise de l'acier ou de l'acier inoxydable mais le club devient très lourd. D'autres perfectionnements ont été réalisés dans la construction des clubs de golf en utilisant un matériau composite. Cependant, le matériau composite a été trouvé mal adapté, du fait qu'il se désagrège après usage.

Un objet de l'invention est de réaliser une construction perfectionnée d'une tête de club de golf ayant un poids léger, caractéristique du bois, et une dureté semblable à l'acier. De plus, il possède une caractéristique appropriée pour chasser la balle à de longues ou de courtes distances.

Cet objet et d'autres peuvent être réalisés suivant la présente invention en prévoyant une construction composite d'une tête de club de golf, qui comporte une



- 3 -

pluralité de couches de bois plaqué et une pluralité de couches de fibres imprégnées de résine prévues entre lesdites couches de bois et qui est caractérisée en ce que chacune desdites couches de bois est prévue avec des surfaces d'accrochage pour venir en prise avec d'autres couches de bois.

De manière avantageuse les surfaces d'accrochage comportent une pluralité de bandes espacées saillant sur le côté dans la direction perpendiculaire à la direction des coups.

La réalisation actuellement préférée est décrite en détail avec référence au dessin annexé, dans lequel :

Figure 1 est une coupe schématique d'une tête de club de golf construite suivant la présente invention ;

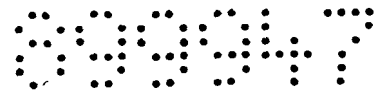
Figure 2 est une coupe suivant la ligne A - A de la figure 1 ;

Figure 3 est une vue à plus grande échelle montrant une forme de la section transversale de la bande saillante, et

Figure 4 est une vue à plus grande échelle montrant une autre forme de la section transversale de la bande saillante.

En se reportant au dessin on voit une portion de tête 11 et une gorge 12 construites en une structure de bois plaqué. Chacune des couches de bois est pourvue de surfaces d'accrochage pour venir en prise avec les surfaces d'autres couches de bois. Les surfaces qui viennent en prise comportent une pluralité de bandes espacées 14 faisant saillie sur le côté, s'étendant à partir d'une extrémité de la tête 11 à une extrémité de la gorge 12 dans la direction perpendiculaire à la direction du coup, et prévues sur les faces internes des couches externes 15 et sur les deux faces des couches intermédiaires 16.

Chaque bande saillante 14 a une forme de trapèze en section transversale, qui diminue graduellement dans sa

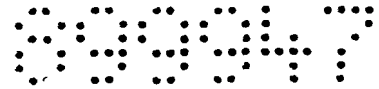


- 4 -

largeur à la partie plus profonde comme dans la forme représentée dans la figure 3 ou 4, amenant ainsi les couches 15 et 16 à venir en prise fermement entre elles.

Entre deux couches de bois est chaque fois prévue en plus une couche de fibres imprégnées de résine 17, qui est reliée de manière adhésive aux couches de bois. La structure composite est formée par moulage de couches de bois et de couches de fibres imprégnées de résine dans un moule sous pression avec chauffage. La structure formée a un poids léger, caractéristique analogue à celle du bois, et une dureté analogue à celle du métal. De plus, la superposition est plus durable que la superposition conventionnelle à cause de la présence des surfaces en prise les unes avec les autres.

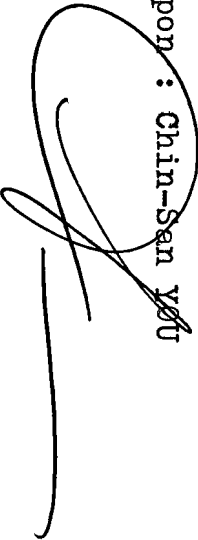
Avec l'invention ainsi décrite, il est clair que diverses modifications et variantes peuvent être réalisées sans sortir du domaine de l'invention. Il est par suite bien entendu que l'invention n'est limitée que comme indiqué dans les revendications annexées.



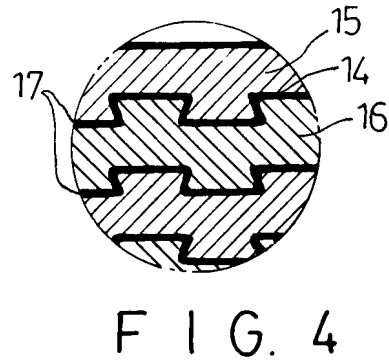
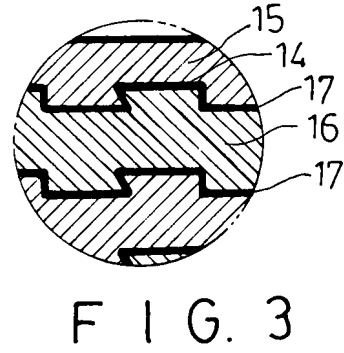
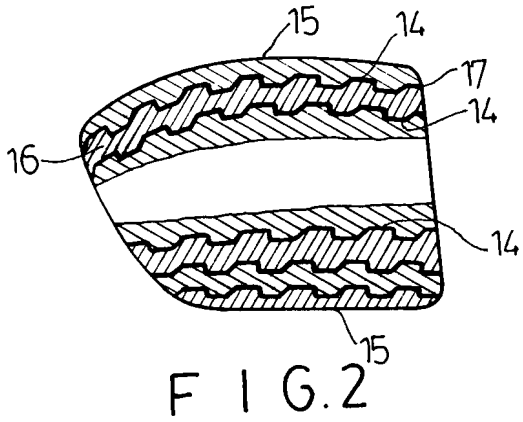
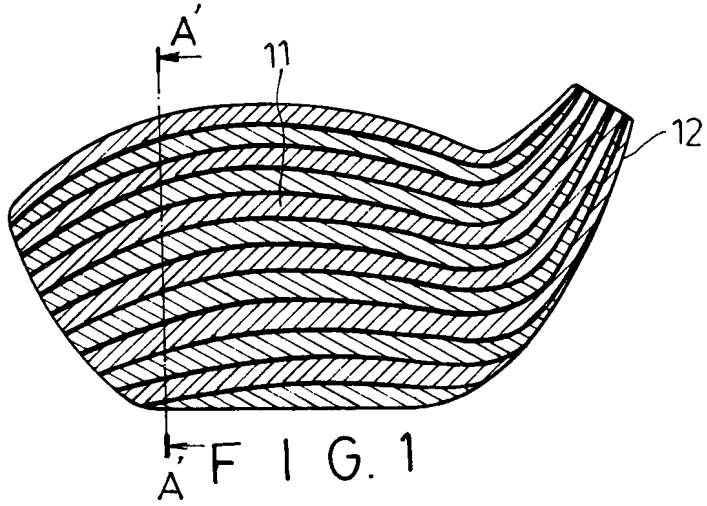
R E V E N D I C A T I O N S

1. Construction composite d'une tête de club de golf, comportant une pluralité de couches de bois plaqué et une pluralité de couches de fibres imprégnées de résine prévues entre lesdites couches de bois, caractérisée en ce que chacune desdites couches de bois est pourvue d'une surface d'accrochage pour venir en prise avec d'autres couches de bois.
2. Construction composite suivant la revendication 1, caractérisée en ce que lesdites surfaces d'accrochage comportent une pluralité de bandes espacées saillant sur le côté dans la direction perpendiculaire à la direction du coup.
3. Construction composite suivant la revendication 2, caractérisée en ce que lesdites bandes saillantes présentent dans leur section transversale une forme en trapèze.

Liège, le 18 juin 1984  
P. pon : Chin-San YOU



Liège, le 18 juin 1984  
P. pon : Chin-San YU



Chin-San YU

